



NOTE D'INFORMATION

Introduction à l'adaptation dans le Bilan mondial

Évaluer les progrès collectifs accomplis en matière d'adaptation
au niveau international

Introduction

En 2015, l'Accord de Paris a fixé l'objectif ambitieux d'une réponse mondiale urgente aux changements climatiques et à leurs répercussions de plus en plus dévastatrices. Les pays ont convenu d'un « mécanisme de cliquet » afin de relever leurs ambitions en matière d'atténuation et d'adaptation tous les cinq ans. Cela crée un cycle itératif de planification, de mise en œuvre et d'examen, à la fois aux échelons national et international (Dagnet et al., 2018). Le **Bilan mondial (BM)**, qui fait partie intégrante du « mécanisme de cliquet » de l'Accord de Paris, évalue les progrès collectifs accomplis par les pays dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et dans la réalisation des objectifs à long terme consistant à limiter le réchauffement planétaire anthropique et à s'adapter à ses impacts. Il joue un rôle important en aidant les Parties¹ à l'Accord de Paris à

¹ Cette note d'information emploie les termes « Parties » et « pays » de manière interchangeable. Néanmoins, le terme « Parties » n'est employé que dans le contexte de la description des processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des obligations juridiques découlant de l'Accord de Paris, tandis que le terme « pays » est employé de façon plus large.

comprendre la situation actuelle de l'action climatique, la vision pour la suite et comment y parvenir. Il donnera aux décideurs politiques et aux praticiens une occasion précieuse de faire le bilan de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, avec l'objectif ultime d'informer les mises à jour faites tous les cinq ans par les Parties afin d'actualiser leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN).

Ce processus a pour objectif de fournir des messages politiques clés, des recommandations, des bonnes pratiques, de nouvelles opportunités et des leçons retenues permettant à tous les pays d'apprendre, de réfléchir et d'agir en conséquence.

Bien que le premier BM (BM-1) soit déjà en cours, de nombreuses incertitudes persistent en raison de l'approche « d'apprentissage par la pratique » qui caractérise le déroulement du BM. En outre, la nature complexe de ce mécanisme d'examen et d'évaluation présente des défis qui risquent d'entraver l'implication et la participation significative des Parties et des autres parties prenantes au processus. Cette note d'information vise à fournir une introduction au processus du BM aux décideurs politiques et aux praticiens des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays les moins avancés (PMA) qui travaillent sur les processus de planification de l'adaptation. Elle cherche à démystifier le mécanisme d'évaluation des progrès réalisés dans le monde et d'élévation du niveau d'ambitions en se focalisant sur son volet consacré à l'adaptation. En outre, elle traite brièvement de la manière de mettre à profit le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (SEA) de l'adaptation au niveau national et les processus entrepris par les pays en termes de Plans nationaux d'adaptation (PNA) et de Communications sur l'adaptation (AdCom) afin d'éclairer le BM.

Qu'est-ce que le Bilan mondial (BM) ?

Le Bilan mondial (BM) est un processus itératif, complet et facilitateur établi en vertu de l'article 14 de l'Accord de Paris pour faire « périodiquement le bilan de la mise en œuvre du présent Accord afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet du présent Accord et de ses buts à long terme » (CCNUCC, 2015, art. 14.1). Les Parties à l'Accord de Paris s'engageront tous les cinq ans dans ce processus, qui pour la première fois a démarré en 2021 et se terminera en 2023. Le processus du BM a été envisagé comme moyen d'aider le monde à :

- Comprendre jusqu'où nous sommes allés collectivement dans la réalisation des objectifs à long terme de l'Accord de Paris.
- Prendre conscience de ce qui reste nécessaire sur le plan collectif pour atteindre ces objectifs.
- Être informé des options possibles qui sont disponibles pour améliorer les actions à la fois aux niveaux national et international, et donc, dans l'idéal, être motivé pour en faire plus.

Le processus du BM récoltera des informations sur les progrès réalisés en matière **d'atténuation, d'adaptation, de flux financiers, de moyens de mise en œuvre et de questions transversales (par ex., l'équité ainsi que les pertes et dégâts)**. En même temps, ce processus permet aux Parties d'évaluer les lacunes de la mise en œuvre et de recueillir les

enseignements tirés et les meilleures pratiques. Sur le plan collectif, ces observations orienteront les Parties dans l'actualisation et l'amélioration de leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN) tous les cinq ans.

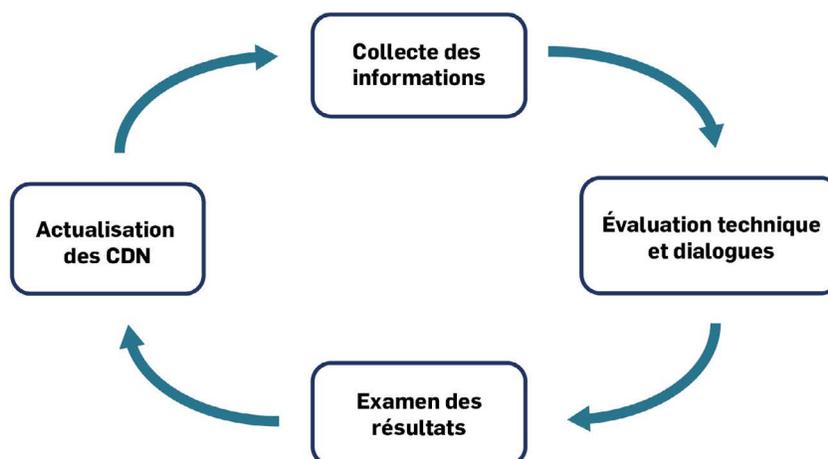
Ce processus est différent du Cadre de transparence amélioré et d'autres processus d'évaluation (par ex., les Évaluations multilatérales ou les Échanges de vues axés sur la facilitation) au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le BM est conçu pour être collectif – ce qui signifie qu'il ne se concentrera pas sur l'évaluation des divers pays mais des progrès réalisés au niveau mondial dans leur ensemble. Le processus a pour objectif de fournir des messages politiques clés, des recommandations, des bonnes pratiques, de nouvelles opportunités et des leçons retenues permettant à tous les pays d'apprendre, de réfléchir et d'agir en conséquence.

À quoi ressemble le processus du BM ?

Le processus du BM a été conçu comme un cycle itératif de collecte des informations, d'évaluation, de réflexion et d'actualisation des CDN. La décision 19/CMA.1 et le document non officiel sur le BM préparé par les coprésidents de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) décrit les trois volets du cycle du BM (United Nations Framework Convention on Climate Change [UNFCCC], 2021a):

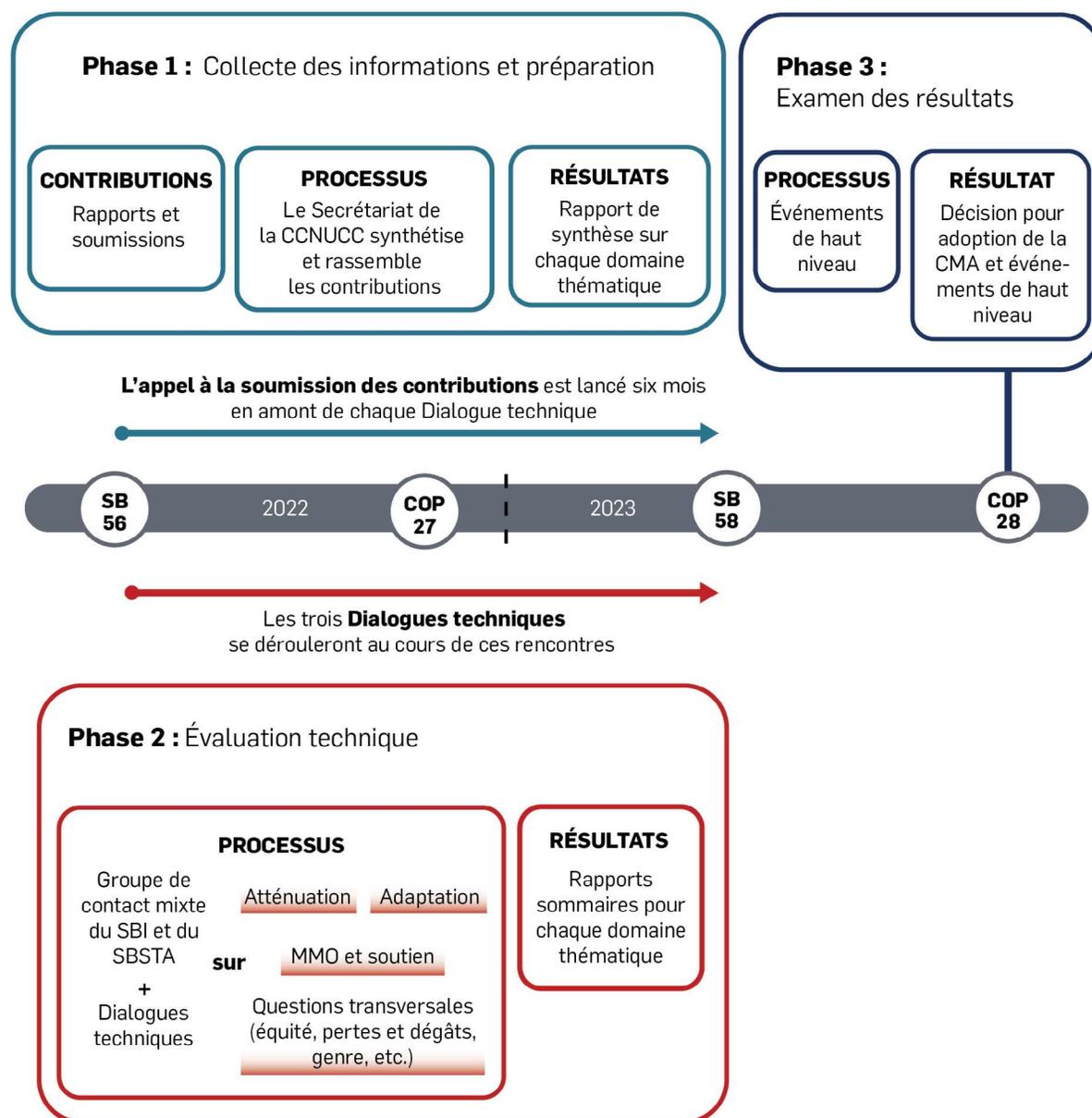
1. **La collecte des informations et la préparation** met l'accent sur le recueil, la compilation et la synthèse des informations en vue des évaluations techniques.
2. **L'évaluation technique** comprend les Dialogues techniques permettant aux négociateurs et aux experts d'évaluer les informations synthétisées et de déterminer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.
3. **L'examen des résultats** consiste à étudier les conséquences des conclusions et à informer les Parties par rapport à l'actualisation et au renforcement de leurs CDN au moyen d'un ensemble d'événements de haut niveau.

Figure 1. Le cycle du BM



Il est prévu que le processus du BM **démarré environ trois ans, ou neuf sessions de négociations de la CCNUCC, avant qu'il soit demandé aux Parties d'actualiser leurs CDN** (c'est-à-dire que la collecte des informations et la préparation du BM-1 a commencé fin 2021 en vue de l'actualisation des CDN en 2025). La totalité du processus du BM se déroulera sur quatre sessions, y compris deux réunions des Organes subsidiaires (SB) et deux réunions des Conférences des Parties (COP). En ce qui concerne le BM-1, sa collecte des informations et préparation a démarré lors de la COP 26 (2021) et s'effectuera en permanence jusqu'aux sessions SB 58 (2023) ; son évaluation technique se déroulera lors des sessions SB 56 (2022), de la COP 27 (2022) et des sessions SB 58 (2023) ; et son forum d'examen des résultats aura lieu à la COP 28 (2023).

Figure 2. Chronologie du processus du BM (adapté de Dagnet et al., 2020)



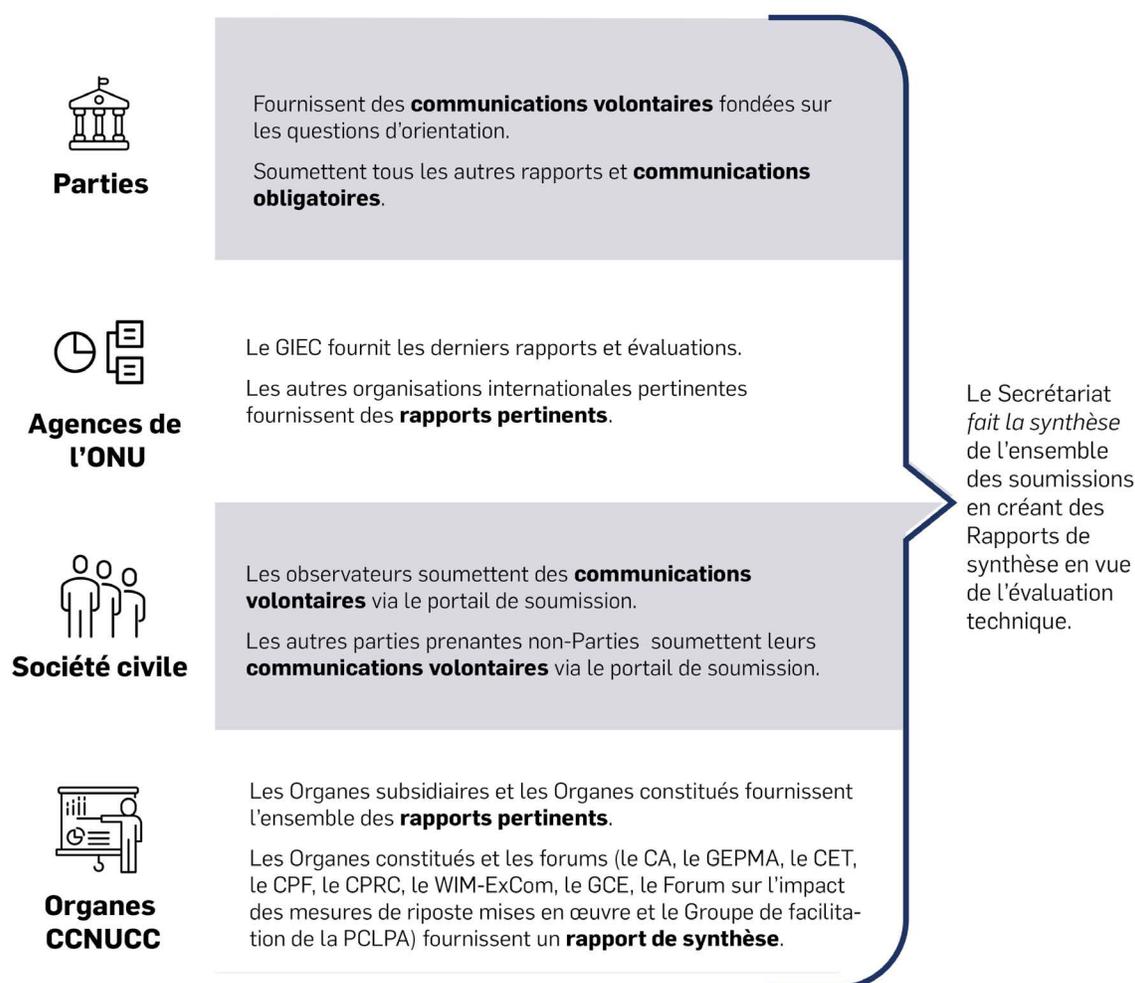
Source : World Resources Institute, 2020

Adapté sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Description étape par étape du déroulement du BM :

1. Une session avant le début du dialogue technique, le Secrétariat lancera un **appel général aux soumissions** invitant les Parties, les agences de l'ONU, les observateurs des processus de la CCNUCC et les autres parties prenantes non-Parties à apporter leurs contributions au processus du BM (UNFCCC, 2021b). La Figure 3 montre les informations demandées à chaque partie prenante dans le contexte du processus de la collecte des informations et de la préparation, le Secrétariat étant chargé de la synthèse de ces contributions.

Figure 3. Informations demandées à chaque partie prenante concernée par le processus du BM



Abréviations : CA – Comité de l'adaptation ; GEPMA – Groupe d'experts des pays les moins avancés ; CET – Comité exécutif de la technologie ; CPF – Comité permanent du financement ; CPRC – Comité de Paris sur le renforcement des capacités ; WIM-ExCom – Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ; GCE – Groupe consultatif d'experts ; PCLPA – Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones.

2. Le Secrétariat synthétisera ensuite ces contributions afin de produire des **Rapports de synthèse** pour chaque domaine thématique sur la base d'une méthodologie en cours d'élaboration par le Secrétariat, en concertation avec les coprésidents du SBI et du SBSTA et les co-facilitateurs des Dialogues techniques.²
3. Une fois que l'étape de la collecte des informations et de la préparation sera terminée pour chaque dialogue technique, les Parties examineront le **Rapport de synthèse** publié par le Secrétariat. Elles participeront au dialogue technique fondé sur les Questions d'orientation pour les Dialogues techniques (voir Encadré 1) élaborées par les coprésidents du SBI et du SBSTA.³ Ces Questions d'orientation pour les Dialogues techniques contribueront à orienter les discussions des Dialogues techniques et permettront aux co-facilitateurs des Dialogues techniques de produire un **Rapport sommaire** résumant les résultats de la discussion pour chaque domaine thématique. À l'heure actuelle, les co-facilitateurs des Dialogues techniques ont indiqué que tous les domaines thématiques seront discutés lors de chaque dialogue technique ; et chaque dialogue technique se concentrera sur une problématique clé de chaque domaine thématique afin de simplifier le processus. Par exemple, en ce qui concerne l'adaptation:
 - Le premier dialogue technique, qui porte l'abréviation TD-1 (SB 56), pourrait aborder les impacts, les vulnérabilités et les efforts d'adaptation des parties.
 - Le deuxième dialogue technique, qui porte l'abréviation TD-2 (COP 27), pourrait discuter de l'adéquation et de l'efficacité des mesures d'adaptation et du soutien pour l'adaptation et reconnaître les efforts d'adaptation des parties qui sont des pays en développement.
 - Le troisième dialogue technique, qui porte l'abréviation TD-3 (SB 58), pourrait examiner les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation et les façons d'améliorer les mesures d'adaptation.
4. Enfin, le volet consacré à l'examen des résultats se déroulera lors d'un événement de haut niveau à la COP 28 en 2023, au cours duquel les Parties examineront les **Rapports sommaires** issus des Dialogues techniques et négocieront une **décision pour adoption de la CMA**⁴ qui:
 - Résumera les messages politiques clés ;
 - Identifiera les occasions d'améliorer les mesures prises et le soutien fourni, ainsi que les défis qui leur sont associés ; et
 - Invitera les Parties à améliorer et à actualiser leurs CDN en s'appuyant sur les conclusions du BM.

² Pour le BM-1, les co-facilitateurs des Dialogues techniques sont Harald Winkler (Afrique du Sud) et Farhan Akhtar (États-Unis).

³ Les Questions d'orientation du BM-1 seront finalisées en avril 2022 en vue du premier dialogue technique. Et les co-facilitateurs des Dialogues techniques publieront une note d'information qui apportera davantage de précisions sur la manière dont les Dialogues techniques du BM-1 seront menés.

⁴ L'acronyme CMA fait référence à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

Comment le BM fait-il progresser les ambitions sur le plan de l'adaptation ?

L'évaluation des progrès collectifs vers la réalisation des objectifs d'adaptation à moyen et à long terme constitue une entreprise complexe. L'Accord de Paris exprime les objectifs d'adaptation à long terme en termes qualitatifs – ainsi l'article 2.1(b) précise l'objectif « renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre » (CCNUCC, 2015, art. 2.1b). L'absence d'un système collectif de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) fondé sur des données probantes qui porte sur l'adaptation à l'échelle mondiale rend plus difficile l'évaluation des objectifs d'adaptation à long terme (UNFCCC, 2020).

Encadré 1 : Projet de questions d'orientation portant sur l'adaptation rédigé par les coprésidents des Organes subsidiaires en vue de l'évaluation technique

En février 2022, les coprésidents des Organes subsidiaires ont publié une nouvelle version des questions d'orientation pour l'évaluation technique (UNFCCC, 2022a) :

1. Quels sont les progrès collectifs accomplis au niveau de la mise en œuvre actuelle des mesures d'adaptation et de l'ambition de celles-ci en vue de la réalisation des objectifs définis aux articles 2.1(b) et 7.1 de l'Accord de Paris ?
2. Quels sont les efforts déployés en vue de la planification, de la mise en œuvre et de l'accélération des mesures d'adaptation en vue de la réalisation des objectifs définis aux articles 2.1(b) et 7.1 de l'Accord de Paris, et dans la perspective de reconnaître les efforts d'adaptation des Parties qui sont des pays en développement, quels sont les efforts déployés par ces Parties en vue de la réalisation de ces objectifs ?
3. Quel est le degré d'adéquation et d'efficacité des efforts d'adaptation actuels et du soutien fourni pour l'adaptation en vue de la réalisation des objectifs définis aux articles 2.1(b) et 7.1 de l'Accord de Paris ?
4. Comment améliorer la mise en œuvre des mesures d'adaptation en vue de la réalisation des objectifs définis aux articles 2.1(b) et 7.1 de l'Accord de Paris, en prenant en compte la communication sur l'adaptation mentionnée au paragraphe 10 de l'Accord de Paris ?
5. Pour réaliser les objectifs définis aux articles 2.1(b) et 7.1 de l'Accord de Paris :
 - i. Quelles actions supplémentaires sont requises ?
 - ii. Quels sont les obstacles et les défis, et comment peuvent-ils être surmontés aux échelons national, régional et international ?
 - iii. Quels sont les opportunités, les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les modèles de réussite ?

La version finale des questions d'orientation sera publiée en avril 2022.

Le BM fournit une occasion unique de créer ce système collectif de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) dans l'optique d'éclairer les efforts d'adaptation et la prise de décisions à l'avenir (Beauchamp & Bueno, 2021). Cela donnera aux Parties la possibilité de :

- Créer une définition commune d'une « **réponse d'adaptation adéquate** » (Dagnet et al., 2020) et **examiner l'adéquation et l'efficacité** du niveau actuel d'adaptation et de soutien.
- **Reconnaître les efforts d'adaptation** des pays en développement.
- Recueillir **les enseignements tirés et les meilleures pratiques** afin d'améliorer les mesures d'adaptation, y compris celles qui portent sur la manière de mettre en œuvre des mesures d'adaptation qui sont socialement inclusives, qui répondent aux questions de genre et qui tiennent compte des différents systèmes de connaissances.
- Partager **les défis et les obstacles** relatifs à l'adaptation dans l'optique d'identifier les besoins en matière de renforcement des capacités et de technologie.
- Examiner les progrès accomplis globalement vers la réussite de **l'objectif mondial en matière d'adaptation**.⁵

En permettant une compréhension de ce qui se fait actuellement dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que des expériences et enseignements tirés de la mise en œuvre par le passé, le BM fera augmenter le niveau d'ambition mondial en matière d'adaptation en exprimant des messages clés qui portent sur l'adéquation des mesures d'adaptation à l'échelon mondial et qui renseignent les pays quant aux meilleures pratiques en vue d'un développement résilient à faible émission de carbone.

⁵ L'article 7.1 de l'Accord de Paris définit l'objectif mondial en matière d'adaptation dans les termes suivants : il consiste « à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements, en vue de contribuer au développement durable et de garantir une riposte adéquate en matière d'adaptation dans le contexte de l'objectif de température » (CCNUCC, 2015). Les principales questions en jeu comprennent les défis méthodologiques liés à la définition de paramètres quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer et d'évaluer les progrès accomplis dans le domaine de l'adaptation, ainsi que les défis liés à l'agrégation des données au niveau mondial et à la question de savoir comment nous pouvons atteindre l'objectif de manière collective (Beauchamp, 2021). Le premier BM sera mené en parallèle avec le programme de travail de Glasgow-Sharm el-Sheikh relatif à l'objectif mondial en matière d'adaptation, ce programme de travail devant contribuer au processus du BM par l'apport d'une meilleure compréhension de l'objectif mondial en matière d'adaptation, notamment « les méthodologies, les indicateurs, les données et les paramètres, les besoins et le soutien nécessaire pour évaluer les progrès vers cet objectif » (UNFCCC, 2021c).



Les connaissances des communautés locales et des personnes autochtones sont essentielles au processus du BM. Les objectifs de l'Accord de Paris ne seront atteints que lorsque les informations seront recueillies de manière inclusive et participative.

Photo : ©2015 CIAT/GeorginaSmith

Quelles sont les sources d'informations portant sur l'adaptation ?

Le processus du BM examinera deux sortes d'informations – rétrospectives et prospectives – afin d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent (par une démarche formellement appelée « examen ex post ») et de tenir compte des informations essentielles pour éclairer les actions futures (par une démarche formellement appelée « considération ex ante ») (Friedrich, 2017).

Les **informations rétrospectives** portent sur l'évaluation des progrès et des actions déjà entreprises pour respecter les engagements mondiaux énoncés dans l'Accord de Paris. En ce qui concerne le volet d'adaptation du BM, les informations rétrospectives constituent une composante clé de la reconnaissance des efforts d'adaptation déployés par les pays en développement jusqu'à ce jour et de la compréhension de la base de référence relative aux vulnérabilités et aux impacts.

Une autre priorité clé de la thématique de l'adaptation du BM consiste à identifier les lacunes, les obstacles et les enseignements tirés afin d'éclairer la prise de décisions future et à signaler les plans et les intentions visant le renforcement des ambitions en matière d'adaptation aux échelons international et national – ce que les Parties appellent **informations « prospectives »**. L'identification de ces informations prospectives aux échelons national et infranational fait également partie intégrante de la suppression des obstacles et de l'accélération des mesures d'adaptation à tous les niveaux de gouvernance.

Les paragraphes 36 et 37 de la décision 19/CMA.1 énumèrent les sources des données du BM (CCNUCC, 2018). Pour le domaine thématique de l'adaptation, les sources de données suivantes sont précisées de manière explicite :

- Les rapports et les communications des Parties, y compris les PNA, les AdCom, les Contributions déterminées au niveau national (CDN), les Communications nationales (CN), les Rapports biennaux sur la transparence (BTR) et d'autres rapports pertinents.
- Les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), notamment les rapports du GT-II traitant de la vulnérabilité et de l'adaptation.
- Les rapports des organes constitués et des forums, particulièrement ceux publiés par le Comité de l'adaptation (CA) et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (GEPMA).
- Les communications volontaires des Parties, y compris celles qui fournissent des données permettant d'éclairer les questions d'équité.
- Les soumissions des parties prenantes non-Parties et des organisations observatrices de la CCNUCC.

Le GEPMA préparera un rapport de synthèse traitant de l'ensemble des progrès réalisés par les pays en développement dans la formulation et la mise en œuvre de leurs PNA sur la base des PNA soumis et des rapports antérieurs du GEPMA. Le CA préparera un rapport de synthèse axé sur la promotion de la cohérence dans l'adaptation, sur les expériences et les priorités des pays, ainsi que sur les possibilités d'action et de coopération renforcées sur la base des rapports et publications antérieurs du CA. **Toutes ces données seront résumées et présentées sous la forme d'un Rapport de synthèse préparé par le Secrétariat**, en complément aux rapports nationaux (les CDN, les CN, les BTR et les communications sur l'adaptation), aux rapports scientifiques et aux autres rapports pertinents des organes constitués de la CCNUCC, selon un cadre méthodologique commun (qui sera élaboré au début de l'année 2022).

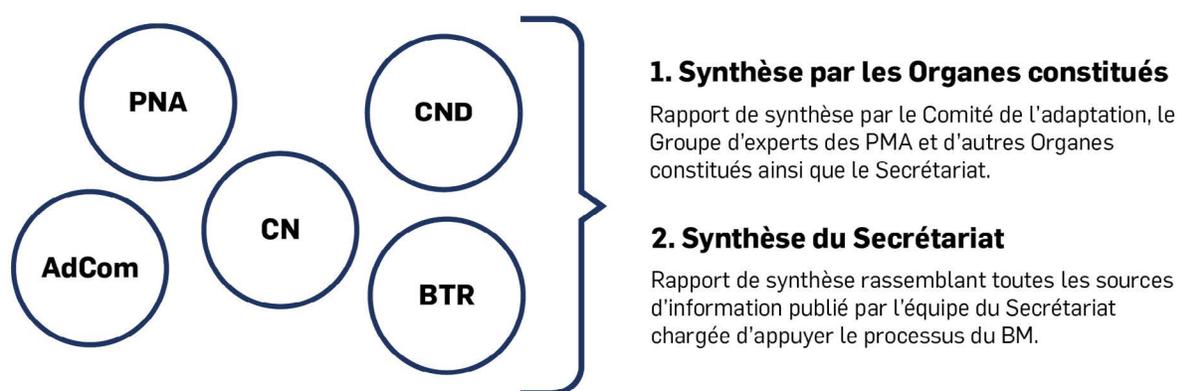
Comment mettre à profit les processus du Plan national d'adaptation (PNA) et du Communication sur l'adaptation (AdCom) afin d'informer le BM ?

Les PNA et les AdCom fournissent au BM des informations rétrospectives et prospectives précieuses telles que les priorités, stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures nationaux en matière d'adaptation, ainsi que les besoins en matière de soutien et de mise en œuvre. De même, la composante d'adaptation des CDN des Parties reste une source importante d'informations relatives à l'adaptation.⁶

⁶ Les Parties peuvent choisir de désigner la composante d'adaptation de leur CDN comme leur Communication sur l'adaptation (AdCom) à la CCNUCC, ces renseignements étant ensuite saisis lors du processus de collecte des informations et de préparation du BM. Les Parties sont encouragées à structurer la composante d'adaptation de leur CDN selon les éléments d'une AdCom.

Comme indiqué précédemment, les PNA, les AdCom et les CDN feront l'objet de deux processus de synthèse (voir Figure 4). La première synthèse aura lieu lorsque le Comité de l'adaptation, le Groupe d'experts des PMA et la sous-division du Secrétariat chargée de l'examen de l'adaptation prépareront leurs rapports traitant des PNA, des AdCom et d'autres instruments de communication des résultats. La seconde synthèse aura lieu lorsque la sous-division du Secrétariat chargée des progrès collectifs préparera le Rapport de synthèse des Dialogues techniques basé sur les rapports publiés par les organes constitués et d'autres unités du Secrétariat afin de résumer l'état des efforts, du soutien, de l'expérience et des priorités en matière d'adaptation.⁷ Ainsi, certains contextes et informations plus détaillés provenant des échelons national et infranational pourraient être perdus dans les synthèses, et les informations agrégées pourraient ne pas saisir de manière exhaustive les expériences et les priorités des différents pays. En outre, certains pays en développement pourraient ne pas être en mesure de soumettre leurs AdCom et leurs PNA à temps pour que leurs informations relatives à l'adaptation soient recueillies en vue du processus du BM.

Figure 4. Processus de synthèse



Par conséquent, et conformément au paragraphe 37(i) de la décision 19/CMA.1, les Parties, les observateurs et d'autres parties prenantes non-Parties ont la possibilité de soumettre des **communications volontaires** afin de **souligner leurs priorités politiques en matière d'adaptation et d'assurer un profil équilibré ou rehaussé pour l'adaptation et le soutien connexe** dans le cadre du processus du BM. Les pays peuvent employer les communications volontaires pour **mettre en lumière leurs actions infranationales** ainsi que les suggestions et les enseignements tirés de l'expérience nationale en vue de la création du processus mondial de SEA ; ils peuvent également y inclure un ensemble de questions directives à poser au cours des Dialogues techniques.

À l'heure actuelle, les Parties et le Secrétariat ne prévoient pas de créer des orientations à l'attention des Parties ou des observateurs souhaitant rédiger et soumettre des communications volontaires. Ainsi, les Parties et les observateurs voulant soumettre des communications volontaires ne sont tenus par aucune obligation particulière, hormis celle de proposer un Résumé

⁷ Au Secrétariat de la CCNUCC, la division Appui intergouvernemental et progrès collectifs, sous-division Progrès collectifs est chargée d'appuyer le processus du BM.

en langue anglaise, mais ils peuvent faire face à un manque d'accompagnement quant à la manière de rédiger et de soumettre ces communications volontaires (UNFCCC, 2022b).

Afin de minimiser la duplication des efforts et les charges supplémentaires, les pays en développement Parties pourraient choisir de préparer leurs communications volontaires en mettant à profit leurs processus de PNA et d'AdCom de manière à inclure des informations existantes et des éléments clés qui :

- Reconnaittent les efforts et les progrès accomplis en matière d'adaptation, particulièrement au niveau infranational.
- Partagent les études de cas, les meilleures pratiques et les enseignements tirés des expériences vécues dans le domaine de l'adaptation.
- Partagent les expériences vécues au niveau national relatives au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage (SEA) de l'adaptation.
- Mettent en lumière les lacunes et les obstacles, ainsi que les besoins en termes de ressources et de technologies.
- Rehausser le statut et le profil de l'adaptation dans le processus du BM.

Outre la soumission des communications volontaires, la participation significative et équitable des pays en développement Parties aux Dialogues techniques sera essentielle à la réussite du BM. Les experts et les praticiens impliqués dans les processus nationaux de planification de l'adaptation dans leurs pays respectifs pourraient partager des renseignements et des points de vue bénéfiques au cours des Dialogues techniques afin d'informer le BM et de faire en sorte que les points de vue, les expériences vécues, les priorités et les messages des pays en développement soient pris en compte de manière exacte et suffisante.

Comment établir une liaison entre le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (SEA) de l'adaptation au niveau national et le BM ?

Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (SEA) de l'adaptation au niveau national est essentiel à la fourniture d'intrants au processus international du BM et à l'absorption des extrants provenant de ce dernier. Un système ou un cadre national de SEA qui est opérationnel **favorise la transparence, la prévisibilité et la fiabilité de la collecte des informations, ce qui permet d'éclairer la thématique de l'adaptation du BM** au moyen des PNA, des AdCom et des communications volontaires des différents pays (voir Figure 5). Il fournit :

- L'occasion pour les pays de créer un récit cohérent autour de l'adaptation au niveau national qui met en valeur les priorités, les meilleures pratiques et les modèles de réussite des acteurs nationaux et infranationaux de tous les secteurs.

- Une occasion de partager des informations portant sur les lacunes, les défis, les obstacles et les enseignements tirés afin de mener une réflexion interne et d'éclairer la prise de décisions sur le plan international.
- Une opportunité potentielle d'appuyer l'élaboration d'un système mondial de suivi des progrès réalisés en matière d'adaptation permettant d'orienter les BM à l'avenir – et traitant de défis tels que le manque de paramètres et de méthodologie communs visant à évaluer les progrès effectués et les informations qualitatives agrégées à tous les échelons.

Figure 5. Interactions entre les cadres nationaux de SEA de l'adaptation et le Bilan mondial



De plus, un objectif clé du Réseau mondial de PNA et des partenaires intervenant dans le SEA de l'adaptation consiste à mieux comprendre ce que signifie réellement « l'apprentissage » dans le contexte du système de SEA afin de permettre la mise en œuvre itérative et évolutive de l'adaptation. Le processus du BM est conçu pour **offrir aux pays des opportunités**

d'apprentissage et d'amélioration afin qu'ils renforcent leurs CDN et leurs autres politiques, plans ou rapports axés sur le climat. Un accent sur « l'apprentissage » dans le système national de **SEA produira des informations prospectives précieuses qui alimenteront le processus du BM** et apportera des connaissances relatives aux lacunes et aux défis qui restent à surmonter. En outre, un cadre d'apprentissage est également important pour absorber la richesse des informations issues du processus du BM et pour renforcer les actions nationales et infranationales en appliquant les meilleures pratiques et les expériences internationales dans un contexte local.

Conclusion

Le premier Bilan mondial sera un tournant décisif pour l'Accord de Paris. Ce sera un moment pour comprendre dans quelle mesure la communauté mondiale a pu faire face à la crise climatique jusqu'alors et pour élever le niveau collectif de l'ambition en allant vers l'avenir. En ce qui concerne l'adaptation, il s'agit d'une occasion de reconnaître les efforts d'adaptation entrepris par les pays en développement et de créer l'élan nécessaire pour intensifier les actions d'adaptation et les mesures de soutien à destination des pays les plus vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

La participation équitable et significative des pays en développement Parties est particulièrement importante pour assurer que le BM s'acquitte de sa mission consistant à répondre aux questions concernant la situation actuelle, la vision pour la suite et comment y parvenir. Les processus nationaux de planification de l'adaptation des pays en développement fourniront au BM des informations précieuses et faciliteront l'évaluation des progrès et le partage des connaissances, dans le but ultime d'améliorer les mesures d'adaptation et de renforcer leur niveau d'ambition à l'échelle mondiale.

Il est important de préciser que le processus et les questions d'orientation du premier BM continueront à évoluer et à être améliorés au moyen d'une approche « d'apprentissage par la pratique » permettant d'optimiser l'agilité et la souplesse. Les décideurs politiques et les praticiens qui prévoient de s'impliquer dans le processus du BM devraient porter une attention particulière aux mises à jour concernant :

- Les questions d'orientation et les formats des Dialogues techniques ;
- Les orientations relatives au mode de production des communications volontaires ;
- Les sources de données pour le BM ;
- Les interconnexions entre le programme de travail de Glasgow–Sharm el-Sheikh relatif à l'objectif mondial en matière d'adaptation et le BM ; et
- Les opportunités de faire un retour d'expérience sur l'amélioration du processus global pour assurer le succès du premier BM.

Références

- Beauchamp, E. (2021). Five key questions for making the Global Goal on Adaptation work for local people and places. International Institute for Environment and Development. <https://www.iied.org/five-key-questions-for-making-global-goal-adaptation-work-for-local-people-places>
- Beauchamp, E. & Bueno, M. (2021). Bilan mondial : trois priorités pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Institut international pour l'environnement et le développement. <https://pubs.iied.org/fr/20601iied>
- CCNUCC. (2015). Accord de Paris. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf
- CCNUCC. (2018). Décision 19/CMA.1 : Questions relatives à l'article 14 de l'Accord de Paris et aux paragraphes 99 à 101 de la décision 1/CP.21. Dans Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur la troisième partie de sa première session, tenue à Katowice du 2 au 15 décembre 2018 Additif Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (pp. 58-63). Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2018_03a02F.pdf
- Dagnet, Y., Cogswell, N., Northrop, E., Thwaites, J., Elliott, C., Levin, K., Höhne, N., Bird, N., Kirbyshire, A., Oberthür, S., Rocha, M., & Barata, P. (2018). Setting the Paris Agreement in Motion: Key Requirements for the Implementing Guidelines. World Resources Institute. <https://www.wri.org/research/setting-paris-agreement-motion-key-requirements-implementing-guidelines>
- Dagnet, Y., Leprince-Ringuet, N., Holt, M., & Thwaites, J. (2020). A Vision for a Robust Global Stocktake. World Resources Institute. <https://www.wri.org/research/vision-robust-global-stocktake>
- Friedrich, J. (2017). Global Stocktake (Article 14). In Klein, D., Carazo, M. P., Doelle, M., Bulmer, J., & Higham, A. (Eds.), The Paris Agreement on Climate Change: Analysis and Commentary. Oxford University Press. <https://opil.ouplaw.com/view/10.1093/law/9780198789338.001.0001/law-9780198789338-chapter-19>
- UNFCCC. (2020). Approaches to reviewing the overall progress made in achieving the global goal on adaptation. Technical paper AC/2021/TP/GGA, United Nations Framework Convention on Climate Change. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ac2021_tp_gga.pdf
- UNFCCC. (2021a). Preparing for the First Global Stocktake Revised Non-Paper by the Chairs of the SBSTA and SBI (15 September 2021). United Nations Framework Convention on Climate Change. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/REV_Non-paper_on_Preparing_for_GST1_forSBs_15Sept.pdf

- UNFCCC. (2021b). Message to Parties and Observer States to the Paris Agreement from the Chairs of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation. United Nations Framework Convention on Climate Change. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/message_to_parties_and%20observer%20states_to_pa-call_for_inputs_first_global_stocktake.pdf
- UNFCCC. (2021c). Glasgow–Sharm el-Sheikh work programme on the global goal on adaptation. United Nations Framework Convention on Climate Change. <https://unfccc.int/documents/311181>
- UNFCCC. (2022a). Draft guiding questions by the SB Chairs for the Technical Assessment component of the first Global Stocktake (Revised questions, 18 February 2022). United Nations Framework Convention on Climate Change. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Draft%20GST1_TA%20Guiding%20Questions.pdf
- UNFCCC. (2022b). Submissions to the First Global Stocktake. United Nations Framework Convention on Climate Change. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Submitting%20inputs%20to%20the%20Global%20Stocktake.pdf>



Réseau mondial de PNA

Coordination pour un développement résilient au changement climatique

www.napglobalnetwork.org

info@napglobalnetwork.org

 [@NAP_Network](https://twitter.com/NAP_Network)

 [@NAP Global Network](https://www.linkedin.com/company/nap-global-network)

 [@NAPGlobalNetwork](https://www.facebook.com/NAPGlobalNetwork)

Cette note d'information a été préparée à l'aide d'un soutien financier provenant d'Irish Aid. Les idées, opinions et commentaires qui y figurent relèvent de l'entière responsabilité de son (ses) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les politiques des bailleurs de fonds du Réseau mondial de PNA.

© 2022 International Institute for Sustainable Development (IISD)

Financial support provided by:

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Secretariat hosted by:

Secrétariat hébergé par :



An Roinn Gnóthaí Eachtracha
Department of Foreign Affairs